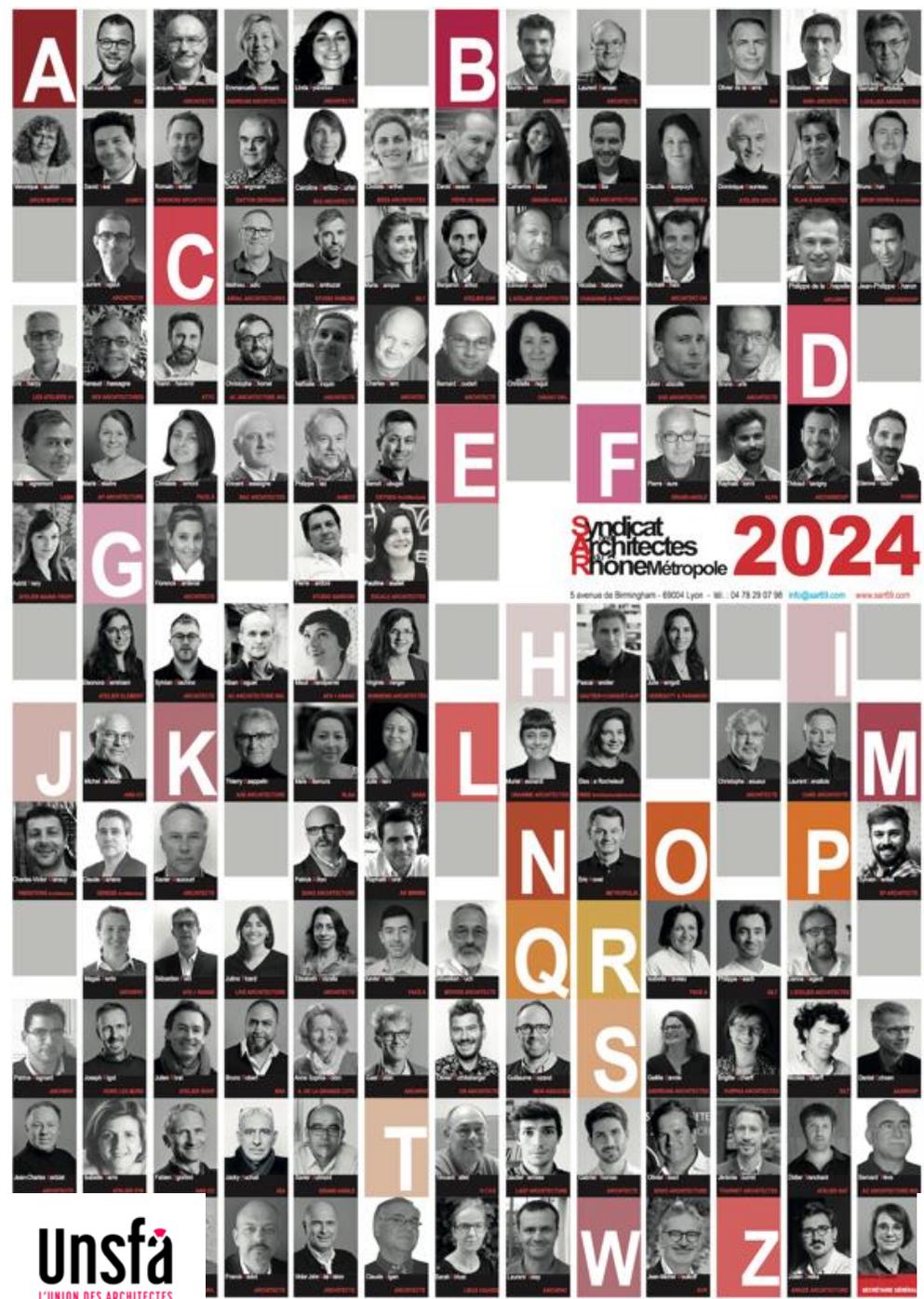


**Syndicat
des
Architectes
du
Rhône Métropole**



Unsfà
L'UNION DES ARCHITECTES

Présentation du SARm



Syndicat
des
Architectes
du
Rhône Métropole

Depuis 1899 le **SARm** (Syndicat des Architectes du Rhône Métropole) regroupe des **architectes bénévoles** qui investissent de leur temps et **s'engagent** pour défendre les architectes et **les intérêts de la profession.**

Son rôle est de **promouvoir et défendre l'Architecture** comme valeur d'intérêt public. Il **défend les intérêts** matériels, moraux et juridiques tant collectif qu'individuel des architectes.

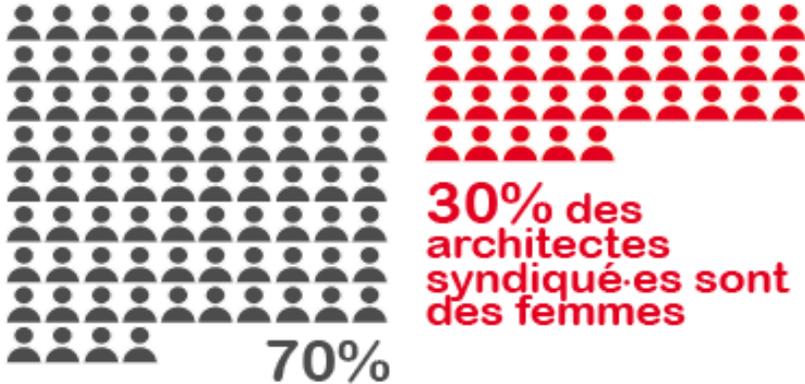
Il est affilié à l'**UNsfa** (Union Nationale des Syndicats Français en Architecture) qui regroupe l'ensemble des syndicats départementaux, et participe à la **représentation** de la profession et à sa **défense** à l'**échelle nationale.**

Unsfà
L'UNION DES ARCHITECTES

Unsfà
L'UNION DES ARCHITECTES

Le SARm c'est qui ?

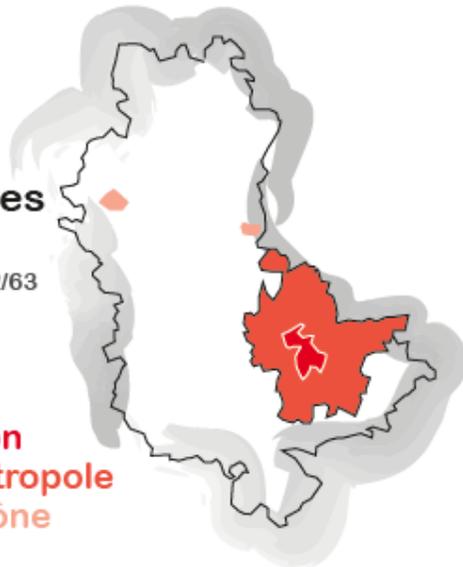
La mixité au syndicat



Géographie des adhérent-es

95% Rhône
5% Autres Dpt : 38/42/63

70% Lyon
20% Métropole
5% Rhône

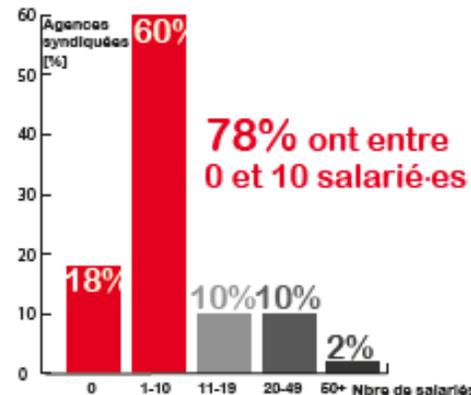


Le Syndicat des Architectes du Rhône Métropole c'est
130 Architectes adhérents bénévoles engagés
répartis sur 4 Départements,

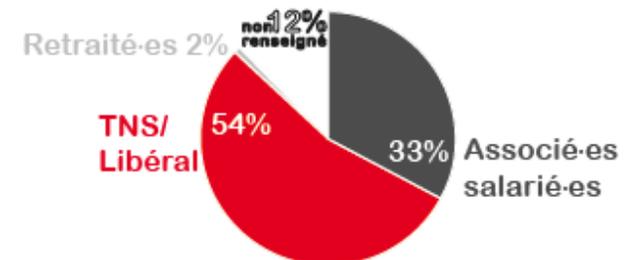
qui représentent :

90 Structures professionnelles de toutes tailles
soit **977 personnes** qui regroupent adhérents
associés et salariés

Taille des agences



Statut des adhérent-es





Des Architectes qui agissent au quotidien grâce à :

un Bureau, qui permet de mettre en place et d'impulser les engagements au sein du syndicat

des Conseiller.es, qui débattent et votent des actions à mener chaque mois,

des Commissions - Groupes de Travail, qui se regroupent librement pour échanger et mettre en place les actions du **SARm**

une Secrétaire Générale qui assure la bonne gestion du syndicat et coordonne ses actions, qui accueille les adhérents tout au long de l'année dans nos locaux.

Le SARm c'est quoi ?

Le **SARm** c'est un syndicat :

- qui s' **ENGAGE** pour **défendre la profession**, en prenant part au débat architectural et en participant à la défense de l'exercice de la profession
- qui **COLLABORE** avec **l'Ordre des Architectes** qui a pour mission de régir l'exercice de la profession pour garantir le respect de l'intérêt public de l'architecture.
- qui **AGIT** pour **ses adhérents** avec l'organisation de rencontres et la création d'un réseau d'entre d'aides qui apporte conseil et soutien dans la pratique professionnelle,
- qui **PARTICIPE** en tant que membre de **l'UNSFÀ**, au débat national autour de la profession.

Valeur du Point 2024 applicable au 1^{er} février 2024

Chères consœurs, chers confrères,

Suite à la réunion de négociation de la VP qui s'est tenue le 14 novembre dernier, nous vous informons que la VP 2024 a été négociée par les partenaires sociaux et que l'accord a été signé pour aboutir aux valeurs suivantes pour l'année 2024.

Cet accord a été publié le 18 janvier 2024 au Journal Officiel. Il est donc étendu et applicable.

Les valeurs du point pour la région RHONE ALPES, applicables à partir du 1^{er} février 2024 sont les suivantes :

4 Pour les départements 01, 38, 69, 73 et 74 : **9,01 Euros**
4 Pour les départements 07, 26 et 42 : **8,90 Euros**

L'accord a été signé par l'UNSAFA et par le SYNDARCH, cette valeur de point est applicable à **TOUTES LES ENTREPRISES** d'Architecture pour les départements considérés, relevant du champ de notre Convention Collective le premier du mois suivant sa publication au Journal Officiel, soit à compter du **1^{er} février 2024**.

RAPPEL :

En Commission Nationale Paritaire nous avons obtenu en 2023 pour l'année 2024 une modification de rédaction du texte de nos accords de valeur de point qui remet toutes les entreprises à égalité avec :

UNE MEME DATE de mise en application pour TOUTES les entreprises.
Cet accord a été signé lors de la séance du 08 juin 2023.

En 2024 toutes les entreprises doivent appliquer la valeur de point au 1^{er} du mois suivant la date de publication de l'extension au journal officiel.

Contrairement,

Eric NOVEL
Président Syndicat des Architectes du Rhône

VISITE DE CHANTIER – L'AUTRE SOIE



Portrait Croisé #

<p>Dorian FROST – adhérent</p> <p>Architecte / HESOP</p> <p>5 rue Villiers 69003 Lyon 06 70 00 00 00 www.froststudio.com</p>	<p>Benoît GILBERT – adhérent depuis 2020</p> <p>Consultant en SARL</p> <p>Architecte HESOP</p> <p>Château de Lignas 546, Route de 69003 Coligny au Mont d'Or www.gilbertstudio.com</p>
---	---

Qu'attendez-vous de SARL ?
L'architecture d'intérieur représente une ambassade, avec une logique de circuit réglementaire et un budget souvent limité. Elle est souvent soumise à des contraintes de temps et de budget. Les architectes d'intérieur doivent donc être très réactifs et capables de proposer des solutions innovantes et adaptées aux besoins de leurs clients. Ils doivent également être capables de travailler en étroite collaboration avec les autres professionnels du secteur, tels que les artisans, les fournisseurs et les clients. Enfin, ils doivent être capables de gérer les aspects juridiques et fiscaux de leur activité, notamment en ce qui concerne la responsabilité professionnelle et la protection des données.



Formez vous ! Avec le gepa Rhône-Alpes

Jeudi 03 Avril à 19h
5 av. de Birmingham
Syndicat des Architectes Rhône Métropole

Apéros'Pro du SAR! #9

L'ARCHITECTE CONSEIL
Accompagner et éclairer les porteurs de projet

La loi du 3 janvier 1977 a consacré l'architecture comme une expression de la culture, affirmant que la création architecturale, la qualité des constructions, leur intégration harmonieuse dans l'environnement, le respect des paysages naturels et urbains, ainsi que la préservation du patrimoine, sont d'intérêt public.

Et tout cela garantit la **qualité architecturale**. Les architectes ont bénéficié, grâce à cette loi, d'une protection particulière de leur exercice professionnel. Les collectivités locales, également impliquées dans la création architecturale par le biais des autorisations d'urbanisme, s'appuient sur l'article R111-27 du Code de l'urbanisme pour solliciter les conseils des CAUE ou directement ceux des architectes-conseils dans leur décision.

Des séminaires peuvent malheureusement pas nos confrères, alors que le rôle de conseil joue un rôle crucial dans la **défense d'une qualité architecturale souhaitée par tous**. Nous vous proposons de mieux comprendre le rôle de l'architecte-conseil, sa mission et son fonctionnement, afin d'apprendre ensemble à faire évoluer nos pratiques.

Introduction sur la mission de l'Architecte Conseil
Echanges autour de **Sébastien SPERTO** - Directeur du CAUE Rhône Métropole, **Eric SAINERO**, Architecte Conseil pour le secteur Est de la Métropole de Lyon et la Ville de Chambéry, **Matthieu CAMBRUZAT**, Architecte Conseil pour le CAUE de Haute-Savoie et **Nelly NEBOUT KIZILITAS**, architecte conseil pour la Ville de Clermont-Ferrand.

1 - Point sur la géographie des Conseils
Bien comprendre l'organisation des conseils en architecture est essentiel pour se repérer dans les différents secteurs géographiques et identifier les superpositions possibles entre les acteurs impliqués. Chaque secteur peut avoir des spécificités et des besoins particuliers.

2 - Process du recours à l'Architecte Conseil
Bien préparer la collaboration pour être pleinement parti des compétences de l'architecte-conseil.

3 - Le déroulé de la séance
Un rôle précis pour chaque participant

4 - Extrait séance
Un suivi post-séance essentiel pour concrétiser les recommandations

5 - Temps d'échanges

INSCRIPTION OBLIGATOIRE :
Veuillez noter que les Apéros Pro sont maintenant sur inscription : 30 personnes maximum!
Lien vers formulaire à compléter >> <https://forms.gle/Jz4zCvNvYpH8SEF0U8>
A toutes les villes et motivations, sachez que comme il s'agit d'un Apéro Pro, après la partie Pro viendra l'Apéro convivial pour prolonger les échanges.

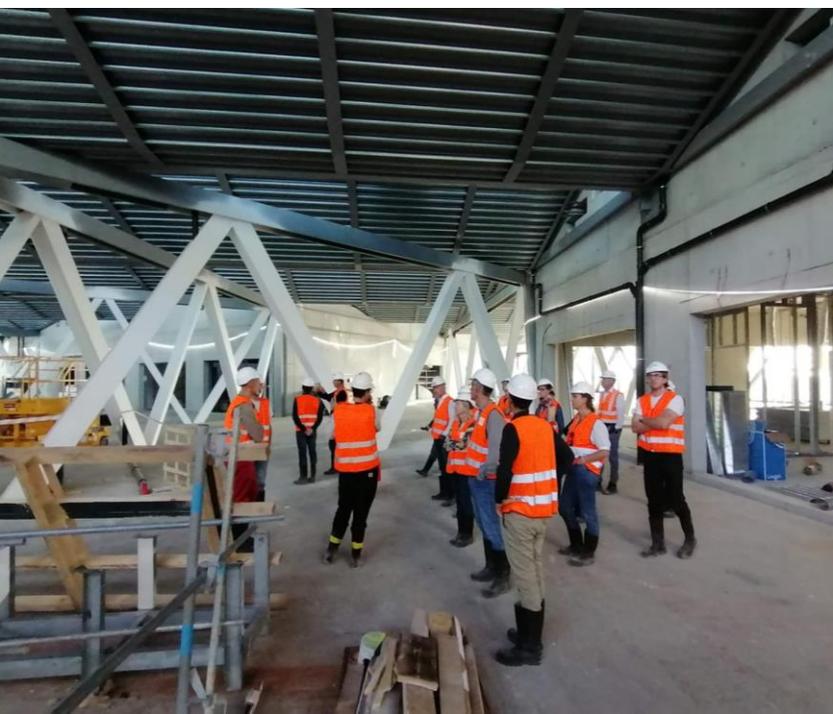
Quelles actions pour le SARm ?

Pour **DEFENDRE** la Profession :

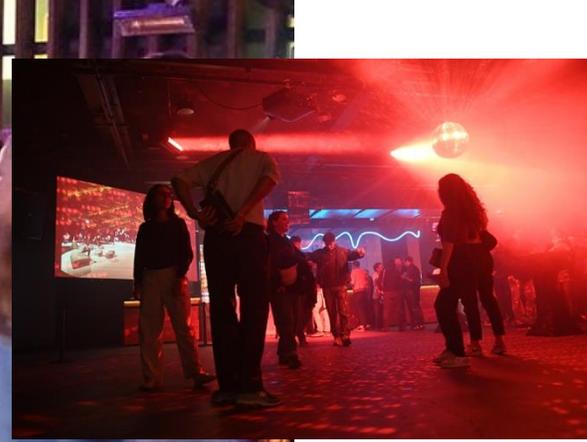
- Mise en oeuvre d'une veille sur les procédures d'Appel d'offres des Marchés Publics pour mettre en avant les irrégularités dans les procédures,
- Participation aux commissions et collaborer avec les institutions publiques pour l'élaboration et l'évolution des textes réglementaires,
- Participation aux commissions paritaires et égalité Hommes/Femmes, ...

Pour ses **ADHERENTS**:

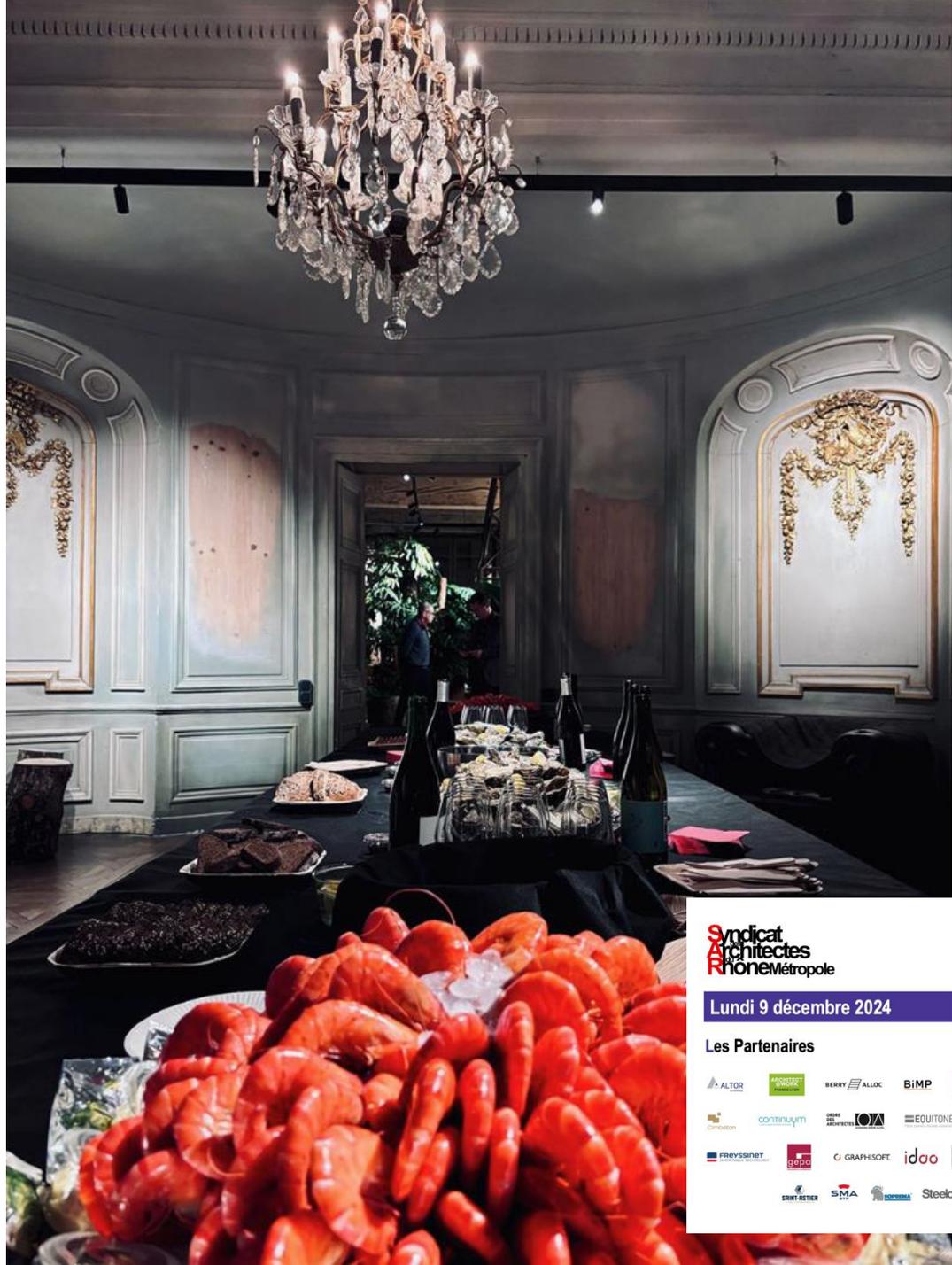
- Organisation d'évènements et formations,
- Création d'une plateforme d'échanges,
- Organisation de visites (exposition mais aussi chantier),
- Organisation de voyages d'études,
- Commission Solidarité à l'écoute pour échanger et répondre aux difficultés rencontrées,...



Visites de chantiers – Rdv Techniques



Les Architectes font la fête – Septembre



Soirée Huitres – Décembre 2024

**Syndicat
Architectes
Rhône-Métropole**

**SOIREE HUITRES
CARNET DE CROQUIS
2025**

Lundi 9 décembre 2024

Les Partenaires



Et pour favoriser les **RENCONTRES** et la **SOLIDARITE** au sein de la profession ...

Tout au long de l'année, le **SARm** organise également des soirées, voyages et évènements pour favoriser les rencontres et la solidarité au sein de la profession; échanger sur nos expériences communes pour réfléchir ensemble à la pratique de la profession de demain.

(Les Architectes font la Fête – Soirée cinéma – Parrainage / Marrainage, Voyages)



**Syndicat
Architectes
du Rhône Métropole**

LE SARm69

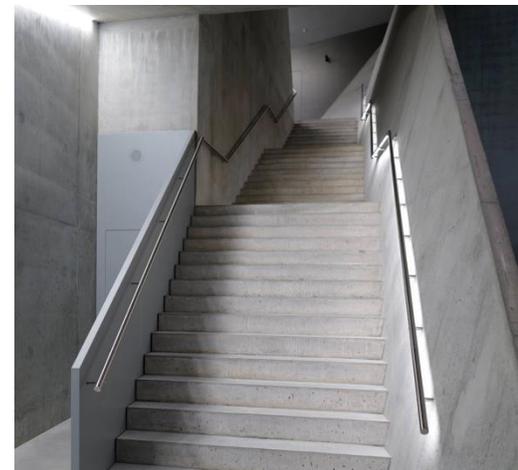
C'EST QUI, C'EST QUOI ??

Pour le savoir, viens nous rencontrer
et discuter autour d'une bière (offerte) à

La Commune Jeudi 20 mars à partir de 18h30

Syndiqués, non adhérents ou curieux, nous
t'attendons pour échanger sur les missions de
notre syndicat et sur l'avenir de notre profession.

Soirée Rencontre Adhérents – 20 Mars 2025





Pourquoi Rejoindre le SARm ?

”Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par
l’action syndicale et adhérer au syndicat de son choix”
(Préambule de la Constitution de la Ve République)

Pourquoi ADHERER ?

Parce que le **SARm** nous concerne tous, vous êtes **toutes et tous les bienvenu.e.s** pour **soutenir** la profession et son indépendance en prenant part à **l’évolution** et la **défense** des **intérêts des architectes**. Soyez certains que c’est ensemble que nous pourrons faire évoluer la pratique de notre profession.

Nous contacter : www.sar69.com // info@sar69.com

Prochains Rendez-Vous du SARm

Adhérents, vos agendas ... nos prochains évènements :

3 Avril 2025 – APERO PRO #09 L'Architecte Conseil

➤ Accompagner et éclairer les porteurs de projet

07 Avril 2025 – Prochain Conseil du SARm

11 Avril 2025 – Visite de Chantier avec l'ODBTP

➤ L'Autre Soie de FACE A & VURPAS

16 Avril 2025 – Rendez Vous Technique

➤ avec notre partenaire SAINT-ASTIER

8 au 11 Mai 2025 – Voyage Annuel du SARm

➤ à la découverte de Stockholm

11 Juin 2025 – Matinale organisée avec la MIQCP et le CAUE

➤ Tables Rondes sur les MAPA d'intentions



Nous contacter

www.sar69.com
info@sar69.com